



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance régulière du 2 octobre 2017, tenue en la salle du conseil de la Mairie de Saint-André-Avellin située au 119 de la rue Principale, à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

302-17 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 31-00
(Route 321 Nord)

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal au 3, rue Principale, bureau 30, à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce dix juillet deux mille dix-huit.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Me Marie-Claude Choquette

CERTIFICAT DE PUBLICATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, domiciliée à Gatineau, certifie sous mon serment d'office, avoir publié cet avis public dans le Journal de la Petite-Nation et affiché une copie à la Mairie de Saint-André-Avellin et au Complexe multifonctionnel Whissell, le dix juillet deux mille dix-huit.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Me Marie-Claude Choquette